



RÉSEAU FRANCOPHONE  
INTERNATIONAL EN  
CONSEIL SCIENTIFIQUE

Rapport de synthèse

# Session de travail sur le conseil scientifique aux parlementaires

6 et 7 mars 2025 | Luxembourg-ville

Organisé avec :

**La Chambre des députés du  
Grand-Duché du Luxembourg**



Chambre  
des Députés  
GRAND-DUCHÉ  
DE LUXEMBOURG

Division d'intérêt francophone  
de l'International Network for  
Governmental Science Advice



International Network  
for Governmental  
Science Advice

Avec le soutien du

Fonds  
de recherche

Québec 



## Table des matières

1. Introduction générale.....	3
2. Panorama des dispositifs institutionnels de conseil scientifique .....	4
3. Méthodes et outils de production du conseil scientifique.....	5
4. Science et politique : articulations, tensions, complémentarités .....	6
5. Rendre la science accessible : médiation, communication et formats.....	6
6. Pistes de réflexion pour une structuration francophone durable.....	7
7. Conclusion générale.....	9



## **Introduction générale**

La session de travail – Conseil scientifique aux parlementaires –, organisé les 6 et 7 mars 2025 à Luxembourg-ville par la Chambre des députés du Luxembourg et la division francophone de l’International Network on Governmental Science Advice (INGSA), le Réseau francophone international en Conseil scientifique (RFICS), a rassemblé une quarantaine de participants représentant 10 pays francophones. Universitaires, membres de services de recherche parlementaire, élus, responsables d’agences nationales et représentants d’institutions internationales ont échangé autour de l’enjeu central : comment renforcer l’intégration de la science dans la décision publique parlementaire ?

Ce rapport propose une synthèse approfondie des interventions, structurée en six grands axes thématiques transversaux. Il mobilise l’ensemble des supports (présentations, notes, diapositives) pour restituer les expériences, méthodes, outils et recommandations issues de cet événement structurant pour la francophonie scientifique.



## **1. Panorama des dispositifs institutionnels de conseil scientifique**

Les modèles de conseil scientifique parlementaire présentés lors de la session de travail reflètent une grande diversité de formes, d'histoires institutionnelles et de niveaux de maturité. Au Luxembourg, la cellule scientifique de la Chambre des Députés, créée en 2021, illustre une volonté claire d'intégrer la science au cœur du travail parlementaire. En partenariat avec le Fonds National de la Recherche (FNR) du Luxembourg, elle élabore des notes thématiques à la demande des commissions, prépare des dossiers pour les auditions, et anime des séminaires de réflexion. Cette structure interne constitue un levier essentiel pour favoriser des interactions continues et ciblées entre recherche et législation.

En République Démocratique du Congo, le Bureau d'Études du Sénat, bien que plus ancien, se heurte à des défis de moyens et d'organisation. Organisé en cellules sectorielles, il fournit des analyses sur les projets de loi, mais peine à intégrer des méthodes scientifiques systématisées. Le renforcement des liens avec les universités locales, l'ouverture à des disciplines variées, et la mise en place d'outils d'évaluation d'impact ont été identifiés comme des priorités.

La Suisse offre un exemple distinct avec TA-SWISS, une organisation indépendante mandatée pour conduire des évaluations sur des sujets technologiques sensibles. Son fonctionnement repose sur des comités multidisciplinaires et un fort ancrage participatif. Les rapports produits alimentent directement les débats parlementaires et servent de socle à des décisions informées, en intégrant non seulement des données scientifiques, mais aussi les perceptions citoyennes.

En Suède, le modèle du Riksdag repose sur une constellation d'acteurs internes (services de recherche des groupes politiques, bibliothèques, commissions permanentes) et externes (académies, réseaux de chercheurs, ONG). La décision parlementaire de 2006 oblige les commissions à recourir à des sources scientifiques pour instruire les propositions législatives, en particulier dans les domaines liés à l'environnement, à l'énergie ou à la santé.

Au niveau européen, l'EPRS - le service de recherche du Parlement européen - regroupe plus de 300 analystes. Il se distingue par sa capacité à produire rapidement des documents de synthèse clairs, accessibles, et multilingues, soutenus par des dispositifs numériques de diffusion puissants. La plateforme centrale permet aux utilisateurs d'accéder à des fiches thématiques, des infographies, des vidéos, et même des podcasts, selon leurs préférences et leurs besoins.

Tous ces dispositifs, bien qu'ancrés dans des contextes différents, témoignent d'un objectif commun : créer les conditions d'un dialogue régulier, structuré et opérationnel entre science et législation.



## 2. Méthodes et outils de production du conseil scientifique

La qualité d'un dispositif de conseil scientifique ne tient pas uniquement à son organisation institutionnelle, mais aussi à la rigueur de ses méthodes et à l'adaptation de ses outils. Les participants à la session de travail ont partagé des expériences variées sur les manières de collecter, d'analyser, de hiérarchiser et de restituer les données scientifiques à l'usage des parlementaires.

Le professeur Mathieu Ouimet a présenté une typologie des usages du savoir scientifique en contexte politique : usage instrumental (la donnée éclaire une décision immédiate), usage conceptuel (elle modifie la compréhension d'un enjeu), et usage symbolique (elle légitime une position préexistante). Cette distinction est essentielle pour construire des produits documentaires adaptés, et pour éviter les malentendus entre producteurs et utilisateurs.

La question de la qualité des preuves a occupé une place importante dans les débats. Plusieurs outils et standards ont été mentionnés : le système GRADE - Grading of Recommendations Assessment, Development and Evaluation -, qui classe la force des recommandations en fonction du niveau de preuve ; les listes de vérification JBI, qui permettent d'évaluer la robustesse méthodologique des études ; ou encore AMSTAR 2, destiné à l'appréciation des revues systématiques. Ces outils permettent d'objectiver le processus de sélection des sources et de renforcer la confiance dans les documents produits.

Le recours croissant à l'intelligence artificielle, notamment pour la veille documentaire, la synthèse automatique et l'analyse des biais, a également été discuté. Des projets pilotes visent à intégrer des algorithmes capables d'identifier les publications les plus pertinentes en un temps réduit, de détecter les zones d'incertitude, ou de générer des résumés adaptés aux attentes des élus. Toutefois, les participants ont aussi souligné les limites de ces outils, notamment en termes d'interprétabilité, de biais algorithmiques, et de dépendance à la qualité des corpus exploités.

Un point de convergence fort a concerné la nécessité de distinguer les avis rapides, élaborés en contexte d'urgence à partir d'une expertise non systématisée, et les avis structurés, construits sur une base documentaire élargie et selon des protocoles explicites. Le premier format peut être utile pour répondre à une interpellation parlementaire ou à une crise médiatique, tandis que le second s'avère indispensable pour instruire des réformes de fond ou éclairer des débats complexes.

Enfin, l'importance de la clarté rédactionnelle, de la structuration logique des documents, et de la mise en évidence des limites et des incertitudes, a été unanimement reconnue comme un critère fondamental de la qualité du conseil scientifique.



### **3. Science et politique : articulations, tensions, complémentarités**

Le dialogue entre science et politique repose sur des temporalités, des logiques et des responsabilités qui ne coïncident pas toujours. Plusieurs intervenants ont rappelé le décalage structurel entre la production de connaissances scientifiques – lente, itérative, sujette à révision – et les exigences de l’agenda politique, souvent marqué par l’urgence, la médiatisation et des échéances électorales. Lucien Hoffmann a mis en évidence l’importance d’organes d’interface capables de traduire ces temporalités, notamment au travers de cellules scientifiques internes ou de journées thématiques rythmant l’activité parlementaire.

La sensibilité de certains sujets – intelligence artificielle, climat, santé publique – expose les producteurs d’avis scientifiques à des tentatives de pression ou de récupération. Mathieu Ouimet a souligné la nécessité d’outils garantissant l’indépendance de ces services, comme une transparence renforcée sur les sources utilisées, la traçabilité des méthodologies, et des dispositifs de gouvernance autonomes. À cet égard, le modèle suisse de TA-SWISS, avec ses comités pluralistes et sa charte d’impartialité, a été cité comme une référence opérationnelle.

Un constat largement partagé concerne le besoin de renforcer la culture scientifique au sein des assemblées. Les élus et leurs équipes ne sont pas toujours familiarisés avec les critères de robustesse d’une étude, ni avec les outils d’évaluation des niveaux de preuve. Cela nuit à une bonne appropriation des contenus. Des pistes concrètes ont été proposées : développement de modules de formation continue, diffusion de fiches explicatives associées aux notes, production de vidéos pédagogiques courtes illustrant les concepts fondamentaux de la recherche.

Le succès du programme luxembourgeois « Politics meets Research », porté par le FNR, a illustré l’intérêt d’un apprentissage par l’immersion. En partageant plusieurs jours le quotidien d’un chercheur, des parlementaires ont pu expérimenter les contraintes, langages et pratiques spécifiques du monde scientifique, facilitant ultérieurement la formulation de demandes d’avis plus précises et mieux cadrées. D’autres dispositifs, comme les groupes de discussion interprofessionnels, les déjeuners scientifiques ou les consultations citoyennes encadrées, peuvent également contribuer à entretenir ce lien entre savoirs et pouvoir législatif.

### **4. Rendre la science accessible : médiation, communication et formats**

La qualité de l’information scientifique ne garantit pas son efficacité politique si elle n’est pas rendue intelligible, attractive et adaptée à ses destinataires. La communication des savoirs s’est donc imposée comme une composante essentielle du conseil scientifique moderne. Hanna Siemaszko, de SciLux, a rappelé que la forme ne devait pas être perçue comme secondaire. L’usage maîtrisé de récits, de figures emblématiques, de vidéos en motion design ou d’illustrations interactives permet souvent de mieux faire passer des messages complexes que des tableaux ou des séries de graphiques.



Du côté des parlements, plusieurs formats sont privilégiés. Les notes brèves (deux pages maximum), les infographies synthétiques, les fiches "FAQ" rédigées en langage courant et les contenus vidéo destinés aux réseaux sociaux sont les plus largement consultés. L'expérience de l'EPRS au Parlement européen montre que les documents les plus utilisés sont ceux offrant une visualisation claire et une réponse immédiate à une question posée, souvent formulée par les services des commissions ou les assistants parlementaires.

Les bibliothèques parlementaires jouent un rôle fondamental dans cette chaîne de transmission. Elles assurent non seulement l'accès à la documentation, mais aussi une première médiation, en sélectionnant et indexant les sources, en orientant les utilisateurs et en assurant la fiabilité des références proposées. Le Riksdag - parlement monocaméral du royaume de Suède - a institutionnalisé cette fonction de tri, en dotant ses bibliothèques de moyens de recherche avancés et en les associant directement à la programmation législative.

Le développement de plateformes numériques dédiées, accessibles et interactives, est une tendance forte. Ces outils centralisent les productions documentaires, permettent une recherche par mots-clés, domaines ou commissions, et offrent des formats personnalisés selon le profil utilisateur. TA-SWISS développe par exemple une base de scénarios prospectifs à l'usage des parlementaires, leur permettant de simuler les effets différenciés d'une technologie selon plusieurs hypothèses.

L'ensemble de ces initiatives converge vers un impératif partagé : la démocratisation de l'accès à la science, dans des formats adaptés aux rythmes, contraintes et enjeux du travail parlementaire.

## **5. Pistes de réflexion pour une structuration francophone durable**

Au terme des échanges et témoignages partagés durant la session de travail, plusieurs pistes de réflexion ont émergé, traduisant un socle commun d'orientations jugées pertinentes pour favoriser la consolidation du conseil scientifique dans les parlements francophones.

Une première réflexion concerne la reconnaissance institutionnelle et statutaire des services de conseil. Trop souvent marginalisés ou considérés comme purement techniques, ces dispositifs gagneraient à être pleinement intégrés aux rouages parlementaires. Cela passerait par leur inscription dans les règlements intérieurs, l'allocation de ressources dédiées et la définition de mandats explicites.

La professionnalisation des pratiques constitue également un axe central. Le développement de formations continues, la participation à des réseaux de pairs, ainsi que l'adoption de méthodologies éprouvées pour l'analyse des politiques publiques ou l'évaluation des preuves scientifiques sont autant de leviers pour améliorer la qualité et la légitimité des travaux produits. L'élaboration de référentiels communs à l'échelle francophone - structuration des avis, indicateurs de robustesse, typologie des usages parlementaires de la science - pourrait offrir un socle partagé d'exigence et de clarté.



L'importance de la coproduction des savoirs a été largement soulignée. Le modèle dans lequel les chercheurs produisent et les parlementaires consomment tend à s'effacer au profit d'interactions plus précoces, d'une formulation conjointe des questions, et d'un échange sur les conditions d'interprétation et d'appropriation. Cette dynamique suppose de favoriser des formats mixtes de travail, associant analystes parlementaires, universitaires, praticiens, et parfois même citoyens, selon les sujets abordés.

D'un point de vue plus opérationnel, la diversification des formats de restitution a été évoquée comme une nécessité. Il ne s'agit pas seulement de produire des documents plus courts ou plus visuels, mais de développer des outils adaptés aux différents temps de la décision politique : cadrage, délibération, communication, suivi. Chacun de ces moments appelle des formes spécifiques d'expertise et de médiation que les services de conseil doivent pouvoir proposer.

Enfin, un besoin largement partagé a porté sur la mutualisation des ressources. À l'image d'autres aires linguistiques, la francophonie pourrait bénéficier d'un espace numérique commun dédié au partage d'exemples de notes, de guides méthodologiques, de modules de formation, et de bonnes pratiques. Le RFICS a été perçu comme un acteur légitime pour initier et soutenir cette dynamique, fort de son ancrage institutionnel et de sa capacité de mobilisation.

Cette structuration pourrait aussi s'appuyer sur un répertoire des acteurs et des dispositifs existants, favorisant les coopérations bilatérales, les visites croisées ou les sollicitations ponctuelles d'expertise. La tenue régulière de séminaires thématiques en ligne, la constitution de groupes de travail autour de problématiques communes ou encore la mise en place de programmes de mobilité courte durée ont été identifiées comme des modalités concrètes de renforcement de cette communauté francophone en construction.



## **Conclusion générale**

La session de travail a constitué un moment fondateur pour la consolidation d'une approche francophone du conseil scientifique parlementaire. Au-delà de la diversité des contextes nationaux représentés, les participants ont témoigné de défis convergents, de besoins similaires et d'aspirations communes. Il ne s'agissait pas seulement de décrire des dispositifs, mais bien d'explorer les conditions d'un changement de culture, où la science ne serait pas seulement une source d'information parmi d'autres, mais un levier actif au service de la décision publique.

Les échanges ont mis en lumière une maturité croissante des initiatives, un engagement fort des professionnels impliqués, et une volonté partagée de progresser ensemble. Ils ont aussi révélé l'urgence d'une coordination plus systématique, d'un outillage partagé, et d'un espace de dialogue pérenne pour échanger entre praticiens. À ce titre, le RFICS et l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), dans leur mission de fédération des énergies francophones autour du renforcement des capacités, est appelé à jouer un rôle structurant, à la fois comme animateur, producteur de ressources et garant d'une éthique commune.

La science n'est ni une garantie d'efficacité politique, ni un substitut au débat démocratique. Mais bien mobilisée, elle peut éclairer les choix, anticiper les risques, élargir les perspectives, et renforcer la légitimité des décisions prises. C'est dans cette optique que la session de travail a posé les bases d'une ambition collective : faire du conseil scientifique un outil exigeant, ouvert, rigoureux et utile, au service de la démocratie parlementaire francophone.

# Session de travail sur le conseil scientifique aux parlementaires

6 et 7 mars 2025 | Luxembourg-ville

Organisé avec :

**La Chambre des députés du  
Grand-Duché du Luxembourg**



Chambre  
des Députés  
GRAND-DUCHÉ  
DE LUXEMBOURG

**Réseau Francophone International en Conseil Scientifique**

Pavillon Charles-De Koninck, bureau 4453

1030, Avenue des Sciences-Humaines

Université Laval

Québec (Québec) G1V 0A6

[RFICS.org](https://www.rfics.org)

Division d'intérêt francophone  
de l'International Network for  
Governmental Science Advice



International Network  
for Governmental  
Science Advice

Avec le soutien du

**Fonds  
de recherche**

**Québec** 